

La Lettre du CBEI

Club des Bergers de l'Est et Italiens
& Niziny Club de France
Affilié à la Société Centrale Canine



30 mars 2014 – n°35

Secrétariat du CBEI : Franco Mannato
La Boissière 86350 Saint Secondin
Tél : 05 49 03 51 84

franco.mannato@wanadoo.fr

Information : Martine Combettes

Le Castellans 30340 Rousson Tél : 06 89 43 17 60

martine.combettes@laposte.net

Evelyne Ballabriga Tél : 06 72 44 87 14

Yves Moreau pour le Chien Loup

Tchécoslovaque Tél : 02 47 65 43 60

yves.cie@orange.fr

et Christa Lochner

pour le Niziny Tél : 09 52 90 13 55

Nationale d'Elevage et cotations :

Simonne Fallenot Tél : 02 47 92 87 84

Radiographies : Yves Moreau Tél : 02 47 65 43 60

Trésorier, adhésions : Christian Karcher

christiankarcher@orange.fr Tél : 02 51 34 28 87

www.cbei.fr

La "Lettre du CBEI" est un périodique officiel
du CBEI. La rédaction est assurée par les
membres du comité, coordination du président .
imre.horvath@orange.fr Tél : 02 47 59 43 97

Cette "Lettre du CBEI" tient lieu de lettre de
convocation officielle pour l'assemblée générale.
Elle est diffusée soit par voie électronique, soit
par voie postale pour les personnes ne disposant
pas d'adresse courriel.

Vendredi 6 juin 2014 . 15 h 00

**Date et lieu : vendredi 6 juin 2014,
15 h 00, à Angers (le lieu sera précisé
par la suite)**

Ordre du jour :

Ouverture du bureau de vote à 15 h 15

- Approbation du compte-rendu de l'AG de 2013
- Rapport moral du président (Imre Horvath)
- Rapport d'activité du secrétaire général (Franco Mannato)
- Rapport financier du trésorier (Christian Karcher)
- Rapport du contrôleur des comptes
- Questions diverses (seront évoquées les questions
soumises par écrit au président ou au secrétaire gé-
néral au plus tard dix jours avant la réunion)
- Annonce du résultat des élections (qui auront été
clôturées à 16 h 30)

Nous partagerons ensuite le verre de l'amitié

*Point du règlement : seuls peuvent voter les adhérents
à jour de leur cotisation 2014, membres depuis au
moins six mois, soit au plus tard depuis le 6 décembre
2013.*

Elections statutaires

Rappel d'extraits de l'article 10 des statuts du CBEI (le
texte complet est disponible sur le site du CBEI) : ...
L'Association est administrée par un comité de 16
membres élus parmi les membres constituant
l'assemblée générale, au scrutin secret, à la majorité
relative, avec un seul tour de scrutin. Avant l'élection,
il sera procédé à un appel de candidature selon les
modalités définies au règlement intérieur de
l'association. La durée des fonctions d'un administra-
teur est fixée à six ans, chaque année s'entendant d'un
intervalle séparant deux assemblées générales ordi-
naires annuelles. Le comité se renouvelle tous les trois
ans par moitié. Les membres sortants sont rééligibles.
Les mandats seront renouvelables selon l'ordre alpha-
bétique des noms des membres du comité, élus lors de
l'assemblée constitutive de l'association. Ils conserve-
ront ensuite ce même ordre, sans tenir compte du clas-
sement alphabétique du nom du titulaire. Pour être
éligible au comité, il faut être Français, majeur, jouir
de tous ses droits civiques et être membre de
l'association depuis 3 ans. Toutefois, et si l'intérêt de

l'association l'exige, un étranger résidant en France pourra, sous les mêmes autres conditions, être candidat (dans la limite de un membre sur seize) (attention NDLR : ce dernier paragraphe excluant les étrangers citoyens d'un pays de l'Union Européenne, devenu partiellement léonin, devra être amendé lors d'une prochaine modification des statuts) ...

Les fonctions de membre du comité sont gratuites et ne peuvent, à quelque titre que ce soit, être appointées ou rétribuées par l'association. ...

Rappel de l'article 13 du règlement intérieur, concernant l'appel à candidatures (le texte complet disponible sur le site web du CBEI) :

Deux mois au minimum avant l'assemblée générale au cours de laquelle se déroulera le scrutin pour le renouvellement statutaire partiel du comité (article 10 des statuts de l'association), le président devra :

- *informer les adhérents du nombre de postes à pourvoir,*
- *préciser les délais de recevabilité des candidatures (un mois avant l'assemblée générale).*

Le comité devra désigner parmi ses membres une commission des élections composée de trois membres non rééligibles. Cette commission vérifiera la recevabilité des candidatures, dressera la liste des candidats (sortants rééligibles, nouveaux candidats) et établira les bulletins de vote.

Lors de sa réunion du 30.11.2013, le comité a désigné trois de ses membres non sortants pour faire partie de la commission des élections : Martine Combettes, Franco Mannato et Imre Horvath plus Evelyne Ballabriga comme suppléante. Cette commission gèrera la totalité de la procédure, jusqu'à l'annonce des résultats.

APPEL A CANDIDATURES

Les candidatures, convenant aux statuts, sont à adresser à Imre HORVATH - lieu dit Bazon 37240 Cussay et doivent arriver par courrier simple (pas de lettre recommandée !!) au plus tard le lundi 5 mai 2014. Ils doivent correspondre aux critères fixés plus haut et accompagnés d'une photo (type identité) d'un texte de 300 caractères maximum de présentation du candidat. Ces candidatures seront soumises pour validation à l'analyse de la commission des élections.

Lors de l'élection précédente (2011), ont été élus pour six ans les personnes suivantes : Martine Combettes, Evelyne Ballabriga, Viviane Lévêque, Jean-Claude Larive, Roland Corot, Franco Mannato, Imre Horvath. A la place de Viviane Lévêque et Roland Corot, qui ont démissionné, ont été cooptés Gérard Guerrier et Ber-

nard Charolles. Corinne Spileers a également démissionné. Les personnes cette fois-ci sortantes du comité sont au nombre de sept : Mario Massucci, Simonne Fallenot, Christian Karcher, Yves Moreau, Christa Lochner, Nadia Clément, Anne Lemaire-Morlighem, Christian Synowiecki. **Il y aura ainsi au total neuf places disponibles au comité lors de cette élection de 2014.**

Le podium de la Nationale d'Elevage 2014 à Montluçon (15 mars 2014) : Chien Loup Tchéco-slovaque, Podhale, Komondor, Tornjak et Pumi



Agenda prévisionnel du CBEI pour les prochains mois

- Spéciale de race CACS Colmar le 5 avril (juges Jan De Gids et Christian Karcher pour 2ème groupe)
- Assemblée Générale et élections statutaires du CBEI, vendredi 6 juin 2013 à Angers
- Championnat de France Angers les 7-8 juin (juges : CLT Dan Chagnard, reste du 1er groupe Alain Pécoult, 2è groupe Sviatlana Radziuk, Russe)
- Spéciale de race CACS Aix en Provence le dimanche 22 juin (juge Raymond Soulat)
- Spéciale de race CACS le dimanche 27 juillet Biganos (juge Daiva Rimaityte) avec TAN et bonifications la veille
- Spéciale de race CACIB Brive le dimanche 17 août (Sylvie Desserne)
- Semaine de la Transhumance à Rives avec TAN "normal" et TAN protecteurs les 20-21 septembre (Mario Massucci & Martine Combettes)
- Spéciale de race CACIB Orléans les 11-12 octobre (juges pressentis Petru Muntean, Gerard Jipping et Péter Harsányi)
- Spéciale de race CACS Metz le samedi 1er novembre (Maryla Makomaski)
- Spéciale de race CACS et TAN Nantes le samedi 13 décembre (juge à choisir)

Nationale d'Elevage 2015 prévue le samedi 18 juillet à Châlette sur Loing